

Opérateur en vidéoprotection télésurveillance

Présentation Envergure

Depuis 1987 Envergure, favorise l'épanouissement professionnel de chacun, en accompagnant les différentes phases de transitions, d'évolution de nos candidats par le biais de nos solutions faites sur mesure, en revendiquant le Travail pour Tous.

Filiale du Groupe Actual, nous pensons que le travail est une force pour tous. Notre devise « Construisons ensemble votre travail » reflète notre vision selon laquelle la valeur travail est indissociable d'un engagement humaniste.

Convaincus de l'utilité de notre action, nous accompagnons les hommes et les femmes pour qu'ils se réalisent dans le travail. Guidés par un esprit entrepreneurial et militant, nous mettons tout en œuvre pour réussir la rencontre entre les candidats et les entreprises.

Objectifs

La formation vise l'obtention totale ou partielle du Titre Professionnel Opérateur en vidéoprotection et télésurveillance afin de permettre une insertion professionnelle dans le secteur.

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection :

- Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation
- Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection
- Analyser et exploiter les images ou les alarmes d'un système de vidéoprotection
- Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions
- Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance
- Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance
- Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance
- Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents
- S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité.

Présentation des certifications

Certification : Titre Professionnel Opérateur en vidéoprotection et télésurveillance

- Code : RNCP37879
- Niveau de qualification : niveau 4
- Date d'enregistrement : 16/09/2023
- Date d'échéance de l'enregistrement : 16/09/2026
- Certificateur : Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion

Le Titre visé se compose de 2 certificats de compétences professionnelles (CCP) pouvant être acquis en totalité ou indépendamment :

- CCP1 Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection
- CCP2 Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions

La certification TFP OVT est réalisée conformément aux modalités d'examen enregistrées auprès de France Compétences avec le N° RNCP 37879 : l'examen se déroule en 4 parties :

- Une mise en situation pratique.
- Un entretien technique.
- Un QCM.
- Un dossier professionnel

La validation d'un seul CCP ne permet que l'obtention de la carte professionnelle concernée, pas du titre qui, lui, nécessite l'obtention des 2 CCP.

Si un seul CCP est validé, un livret de certification est remis au candidat.

L'examen se déroule sur les centres de formation d'Envergure et de ses partenaires en fonction du lieu de la formation.

Retrouvez toutes les informations sur la certification, les équivalences et passerelles sur la fiche RNCP accessible directement sur le site [France Compétences](https://www.francecompetences.fr).

Contenu pédagogique

Module d'intégration- découverte de la formation et du cadre d'emploi

- Présentation du métier d'opérateur en vidéoprotection et télésurveillance
- Cadre légal et réglementaire de l'activité (Code de la Sécurité Intérieure, RGPD, CNIL)
- Rôle et responsabilités de l'opérateur
- Sensibilisation aux principes de la prévention des risques

Tronc commun sécurité

- UV1 : SST - Module Secourisme
- UV2 : Environnement juridique
- UV 3 : Stratégique Gestion
- UV4 : Consignes et information

CCP1 : Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection

- Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation
- Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection
- Analyser et exploiter les images ou les alarmes d'un système de vidéoprotection

CCP2 : Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions

- Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance
- Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance
- Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance
- Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents
- S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité

Stage en entreprise

Préparation à la Certification & Bilan

Examen de certification TP OVT

Préparation à l'après-formation (Jusqu'à 14h)

Soutien Personnalisé (Jusqu'à 17h)

Remise à Niveau (Si nécessaire, jusqu'à 42h)

Présentation du / des métiers visés

L'emploi s'exerce au sein :

- du secteur privé ouvert ou non au public : service auprès des particuliers (logements individuels ou collectifs)
Auprès des entreprises (sites logistiques, sites sensibles, commerces bâtiments tertiaires), transport (trafic routier)
- du secteur public : collectivités (CSU), aéroports et sites portuaires
- des services internes de sécurité (hors incendie) : entreprises de grande distribution, de la vente par correspondance et banques
- des sociétés de gardiennage dans leurs activités de surveillance

Types d'emploi accessibles - Code ROME K2503 - Sécurité et surveillance privée :

- Agent de sécurité, Opérateur SCT1, Agent de sécurité, Opérateur SCT2, Opérateur en vidéoprotection et Opérateur en téléassistance.

Prérequis

- Avoir un projet professionnel et un besoin de qualification validé avec son conseiller France Travail
- Avoir un niveau de compréhension écrite et orale de niveau minimum B1 du CECRL
- Détenir un numéro d'autorisation préalable délivré par le CNAPS
- Accepter les horaires décalés, le travail de nuit et le week-end
- Pour les personnes reconnues TH, une vérification sera effectuée entre la comptabilité du handicap et les conditions d'exercice du métier

Prérequis techniques : dans le cas de formation en distanciel

La formation peut inclure des temps en distanciel synchrone qui requièrent un équipement informatique connecté (ordinateur, smartphone, tablette), équipé de carte son, webcam et d'un débit internet suffisant pour utiliser des outils de visioconférence et télécharger des documents.

Public cible

Personnes à la recherche d'un emploi, inscrites à France Travail.
Attention particulière pour les publics prioritaires :

- Sans condition de diplôme, les demandeurs d'emploi :
 - Allocataires du RSA
 - Bénéficiaires de l'obligation d'emploi
 - Séniors de 55 ans et plus
- Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans jusqu'à niveau bac+2 non obtenu (infra 5)
- Demandeurs d'emploi de 26 à 54 ans sans le baccalauréat (infra 4)
- Demandeurs d'emploi résidants en QPV

Durée

Durée du parcours et rythme établi en fonction des résultats des positionnements.

- 283 heures formation principale
- 42 heures en entreprise

+ RAN + Soutien personnalisé : en fonction des résultats au test de positionnement
+ Préparation à l'après formation

Distanciel synchrone limité à 35H pour la préparation la certification et à l'après formation

Modalités d'accès

Les candidats peuvent s'inscrire :

- Via l'auto-inscription sur l'espace personnel France Travail du demandeur d'emploi : <https://candidat.pole-emploi.fr/formations>
- Via la centrale d'appels Envergure dédiée au groupement 01.86.26.63.90
- Dans les centres Envergure et des membres du groupement du lundi au vendredi, de 09h00 à 17h00.
- Sur le site internet d'Envergure www.envergure.eu
- Sur KAIROS (via les conseillers France Travail)

Délais d'accès

L'entrée en formation est soumise à l'obtention du N° d'autorisation préalable délivré par le CNAPS (délai minimum : 1 mois, ces délais peuvent s'allonger pour les publics en situation de handicap).

Modalités pédagogiques

Les parcours de formation sont proposés selon les modalités suivantes :

- Ateliers collectifs en présentiel et/ou distanciel
- Ateliers tutorés
- Accompagnement individuel
- Méthodes actives et participatives
- Transmission et expérimentation concrète
- Autoformation

Modalités Techniques

- Espace de formation avec salles et bureaux
- Ordinateurs et connexion Internet
- Postes de travail et équipements en télésurveillance (dont poste de travail informatique, boîtier de clés, dispositif de contrôle d'accès, dispositif de gestion des anomalies, etc.)
- Postes de travail et équipements en vidéoprotection (dont logiciel de détection d'anormalité, logiciel de gestion vidéo, système de pilotage de 8 caméras dont 2 mobiles et 1 à détection de mouvement, etc.)
- Équipements de protection individuelle ou collective (dont appareils émetteurs-récepteurs, dispositif d'alarme, etc.)
- Documentation en vidéoprotection et en télésurveillance (procédures, code de déontologie, registres, etc.)
- Supports pédagogiques audiovisuels et numériques
- Manuels de formation
- Des formateurs habilités et disposant des qualifications nécessaires pour enseigner chaque module.

Modalités de suivi et d'accompagnement

Le formateur accompagne les travaux individuels et de groupe, évalue la compréhension en cours de formation, réalise les ajustements en termes d'individualisation.

Les outils de suivi et d'accompagnement :

- Feuilles de présences signées par demi-journée
- Évaluations en Cours de Formation (ECF) tout au long du parcours
- Évaluation finale des compétences : Certification Opérateur en vidéoprotection et télésurveillance
- Questionnaire de satisfaction

Modalités d'évaluation

Évaluation des acquis :

- Au démarrage : test de positionnement
- En cours de formation :
 - Quizz, QCM
 - Évaluations en cours de formation
 - Bilan de fin de formation

Évaluation de la satisfaction :

- En fin de formation

Dates de la formation

Le planning des sessions est communiqué lors des informations collectives.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Pour tout besoin spécifique nécessitant une adaptation de la formation, nous vous invitons à contacter notre référent handicap :

Mme Noémie BRETON CREDEVILLE : noemie.bretoncredeville@envergure.eu

Indicateurs de performance

Au 1er semestre 2024 :

- Nombre d'apprenants formés : 168
- Taux de réussite à l'examen : 98,5%
- Taux de satisfaction globale : 90%

Tarifs

Formation financée par FRANCE TRAVAIL et gratuite pour les bénéficiaires.



Lieux de formation

Centres en Ile de France :

- Paris 12ème
- Mareuil-les-Meaux
- Les Mureaux
- Evry Courcouronnes
- Gennevilliers
- Drancy
- Choisy-le-Roi
- Sarcelles

Contact

Mme Flora SOTO : flora.soto@envergure.eu

Co-traitants



Sous-traitants

